

Cette brochure contient tous les rapports aux sujets d'écrits et d'oral dont la connaissance permet de mieux cerner la nature des épreuves correspondante.

Son contenu, hors la partie réglementaire, n'est donné qu'à titre indicatif.

© Ecole normale supérieure
Lettres et Sciences humaines
15, parvis René Descartes
BP 7000
69342 Lyon cedex 07

Téléphone 04 37 37 60 00
Télécopie 04 37 37 60 60

Sujet : L'autorité en France, 1848-1958

Le sujet proposé cette année était le premier dans le cadre de la Banque d'épreuves littéraires, commune à l'École normale supérieure et à l'École normale supérieure Lettres et sciences humaines (Lyon). Il s'agissait donc d'une « première », avec un certain nombre de changements d'importance. D'un point de vue quantitatif, le nombre des copies traitant du sujet s'est élevé à 3696 (pour 3840 candidats concernés) ; les deux ENS avaient nommé chacune 20 correcteurs, pour un jury de 41 membres au total (un correcteur « moral » ayant été assumé par deux correcteurs « physiques »), organisés en 8 équipes de 5 membres, la double correction étant assurée au sein de chacune de ces 8 équipes, par un système complexe mais rodé de longue date et destiné à assurer la plus grande justice à chacun des candidats. Les membres de ces équipes appartenaient aussi bien au contingent nommé par la rue d'Ulm qu'à celui nommé par Lyon, ce qui permet d'écrire que l'épreuve a bien été pleinement commune aux deux ENS, dans le choix de son sujet comme dans sa correction. Ce n'est que pour l'épreuve de spécialité de l'ENS LSH et les épreuves d'oral des deux écoles que chacune a retrouvé son autonomie, de site et de jurés, mais aussi de programmes (cf. les rapports d'oral propres à chacune).

La moyenne de l'épreuve est de 6,81, en augmentation assez sensible sur la moyenne de l'épreuve d'histoire dans l'ancien concours A/L de la rue d'Ulm (entre 6,15 et 6,21 pour les années 2006, 2007 et 2008), en baisse plus sensible sur la moyenne de l'épreuve en histoire dans l'ancien concours de l'ENS LSH (8,5 en 2008). Que les candidats et préparateurs ne manifestent aucune inquiétude : d'une part, le chiffre 2009 traduit une relative harmonisation ; de l'autre, ce n'est pas tant la moyenne qui fait le concours, que la hiérarchie des notes, et celle-ci a évidemment été respectée. À preuve les chiffres qui suivent : plus d'une centaine de candidats ont rendu une copie blanche ou quasi-blanche (réduite à l'introduction, par exemple) ; 25 % des candidats (près de 40 % à la rue d'Ulm en 2008) ont obtenu une note inférieure à cinq ; près de huit sur dix ont obtenu une note inférieure à 10 (même proportion en 2008 à la rue d'Ulm) ; en revanche, 8,5 % d'entre eux ont obtenu au moins 14. Les notes vont de 0 à 19,5, ce qui montre que le jury ne craint pas d'ouvrir très largement le spectre de notation, conscient de ce qu'un concours a moins pour vocation de reconnaître des intelligences absolues (ce serait bien présomptueux que de le croire) que d'étalonner un ensemble donné de prestations.

À l'attention des candidats et des professeurs des khâgnes habitués à préparer la seule rue d'Ulm, signalons que, comme cela avait été annoncé en toutes lettres dans le rapport d'écrit 2008, il n'y a plus de chronologie jointe au sujet. Les conséquences en ont été immédiatement sensibles : le type de copie que le jury de la rue d'Ulm avait appris à bien identifier (et à ne pas apprécier), celle du candidat très faible en histoire mais bon en rhétorique et capable de broder une ample tapisserie plus ou moins filandreuse et aventureuse à partir des seules dates proposées, a purement et simplement disparu. Du coup, les copies 2009 ont été plus courtes, et somme toute plus « personnelles » et plus « sincères » – sans excès, des séries d'exemples ou de formules, venus d'un même cours, pouvant se reconnaître –, et le jury n'a pu que s'en réjouir. D'autant qu'il lui a été épargné de lire 500 ou 1000 fois que telle date en vérité secondaire, mais présente dans la chronologie, était « le » tournant du XIX^e ou du XX^e siècle...

Le programme d'écrit portait sur « Politique et société en France de 1848 à 1958 ». Très large, et en même temps consacré à un pays dont on pouvait penser que son histoire était familière aux khâgneux, il n'avait nullement de quoi inquiéter ces derniers. Le « et » qui liait politique et société étant compris comme un « et » de mise en relation, et non en parallèle, la difficulté consistait, pour le jury, à trouver un sujet qui n'apparût pas comme trop téléguidé, notamment dans une perspective d'histoire de la politisation des campagnes, selon une historiographie dominée par des noms comme ceux d'Alain Corbin ou de Maurice Agulhon. D'où le choix d'une notion, l'autorité, qui aurait pu, à l'inverse, apparaître comme trop « philosophique » ou trop « sciences politiques », ce qui a conduit à lui accoler les dates extrêmes du programme, 1848-1958, afin de bien signifier qu'il s'agissait de réfléchir à des valeurs et processus dûment inscrits dans une histoire concrète, celle de la France entre 1848 et 1958. Une dissertation philosophique sur l'autorité, quelque brillante qu'elle fût, mais qui aurait tout ignoré de cette histoire, n'aurait pu espérer une bonne note ; et du reste bien peu de candidats ont succombé à cette tentation que pouvait redouter le jury. En revanche, beaucoup trop d'entre eux, peut-être hypnotisés par des dates de 1848 et 1958 qui indiquaient évidemment des changements de régime et la mise en place de nouvelles constitutions, s'en sont tenus à une histoire trop strictement constitutionnelle et politique, qui appauvissait irrémédiablement la notion d'autorité. De là, trois écueils majeurs, trop répandus, les deux premiers classiques, l'autre clairement lié à une mauvaise compréhension du sujet 2009.

L'écueil classique est celui de ces candidats qui, avec beaucoup de courage et de connaissances, entreprennent de broser une très vaste fresque historique, qu'ils entendaient conduire du 1er janvier 1848 au 31 décembre 1958. Dès lors,

ils s'alignent au départ du marathon, et donnent à leur première partie (ici, très généralement, les années 1848-1870) d'indéniables qualités d'information, de finesse, de sens de la complexité et des nuances, qui annoncent un très bon devoir, si un tel rythme est suivi tout du long. Mais ils sont évidemment incapables, par manque de temps et d'énergie, de faire preuve des mêmes qualités jusqu'au bout du devoir, et leur troisième partie (parfois cela débute dès la deuxième), généralement – et paresseusement – consacrée par les candidats aux années 1940-1958, est simplement survolée, bâclée, voire carrément inachevée, avec des raccourcis et des heurts extravagants, des silences sur des décennies entières qui sont autant d'aveux d'une mauvaise gestion du temps, voire du sujet lui-même. Le jury est toujours très embarrassé au moment de noter une copie dont les premières pages sont remarquables, mais qui s'épuise ensuite dans une cavalcade sans espoir avant de s'effondrer pour toute une moitié de la période à traiter, surtout lorsque figurent dans les lots des copies au talent beaucoup plus moyen mais qui ont eu la sagesse de parcourir l'ensemble d'une époque avec une relative égalité de traitement (fût-ce, comme trop souvent, au prix d'une vraie médiocrité). Dans les deux cas, les résultats risquent de s'avérer décevants pour les candidats, y compris pour ceux dont les talents sont évidents. Alors que les périodes à traiter dans les programmes, et dans la question proposée à l'écrit, ont toujours une vraie ampleur, chacun est invité à doser son effort le jour de l'épreuve et à se donner les moyens de traiter toute la période concernée, quitte à renoncer à tout dire de la complexité des choses dans la première partie.

Ces remarques sur le temps et sur l'équilibre à respecter entre les trois parties (plutôt que deux ou quatre, mais cela va sans dire chez les khâgneux) conduisent à dire un mot, une fois de plus, sur le choix même du plan : chronologique, ou thématique ? Rien de neuf, ici : un plan thématique apparaîtra souvent comme plus séduisant, car moins lié à une histoire politique événementielle dont on peut redouter à juste titre qu'elle soit trop plate ; mais un tel plan fait courir le risque de redites, d'une part, et celui d'un traitement du sujet qui négligera, méconnaîtra ou écrasera les inflexions, les ruptures, les évolutions mêmes – bref, tout ce qui fait histoire –, au prix parfois d'une histoire immobile ou dont la marche toute linéaire serait celle d'un progrès presque théologiquement fondé et qu'il serait vain d'interroger... Disons encore que le plan thématique souffre rarement la médiocrité et que son choix est une véritable prise de risque, dont l'expérience du jury montre qu'elle est souvent sanctionnée au prix fort. Pour autant, et c'était spécialement vrai cette année, un récit platement chronologique, organisé autour de trois parties à peu près égales, pour la seule nécessité d'un équilibre dont l'histoire ni son intelligence n'ont le plus souvent que faire, ou autour de dates « naturelles » et quasi saintes (1870 et 1940, par exemple, parce qu'il s'agit de 1870 et de 1940) et dont le choix, que l'on osera dire tautologique, n'est jamais légitimé, un tel récit, donc, ne saurait pas plus convaincre le jury.

La solution, somme toute simple, exige que soit prise une précaution et qu'un effort particulier soit fait. La précaution consiste à chercher « ses » dates, celles qui collent le mieux à la démonstration que l'on entend construire, et à justifier leur choix : le jury acceptera toujours des périodisations même très inégales, des dates même en apparence saugrenues, dès lors que, dans l'introduction générale ou dans celles des parties successives, les raisons de leur sélection auront été explicitement données. L'effort, d'où découle en vérité tout le devoir, consiste à repérer à la fois des périodisations et des thématiques dominantes, et à tenter de les mettre en relation, même si l'on observe des chevauchements, qu'il importe là encore de souligner et de justifier : une thématique peut évidemment s'étendre sur une période plus longue que celle à laquelle elle donne le la. Le tout est de montrer au jury que l'on sait que le temps de l'histoire est un mouvement, mais que la compréhension de ce mouvement ne peut se réduire à une simple narration, même fourmillante de faits.

Si l'on en vient à l'écueil majeur rencontré par trop de candidats dans le traitement de « L'autorité en France, 1848-1958 », on observera tout d'abord que les copies ne prennent pas suffisamment le temps ni le soin de définir ce que l'on peut entendre par autorité – et de cette définition allait découler tout le devoir. S'agissait-il des autorités politiques, au sens le plus banal, et aussi le plus appauvrissant ? Et donc des régimes et des chefs d'État ? Ou bien de l'autorité à tous les sens du terme, et dans toute une série de figures politiques, sociales, anthropologiques, culturelles même ? On songe (la liste n'est pas limitative) à l'autorité de l'État et de ses fonctionnaires (dits... d'autorité), mais aussi à l'autorité du grand propriétaire, du patron (qu'il soit paternaliste ou non), du contremaître, de l'officier, du prêtre, du maître, du père (et du Père, ou sauveur, en politique), de l'homme (de l'époux), voire, également, du patron de presse, du philosophe en vogue (un Cousin, un Bergson, un Sartre...), du courant artistique maître du salon où les jeunes peintres rêvent de voir leurs toiles présentées (plusieurs copies, bien inspirées, n'ont pas manqué de souligner cet aspect). Le Code civil était donc aussi important que la constitution de tel ou tel régime. Et l'affaire Dreyfus, curieusement ignorée par presque toutes les copies, aurait pu fournir l'occasion d'un morceau de bravoure, puisque se trouve en son cœur un conflit entre deux autorités, celle de l'armée, mais aussi de la chose jugée, d'une part, et celle que, précisément, les « intellectuels » ont alors mise en avant, autorité du savoir, de l'expertise, de la critique externe et interne des documents, etc.

Les copies, même les plus sérieuses, qui se sont limitées à la seule histoire constitutionnelle et politique de la France, réduisant l'autorité à l'Autorité ou aux autorités (au pouvoir politique, en un mot), n'ont donc rempli qu'une partie du contrat que le sujet leur proposait : il fallait se montrer attentif à d'autres domaines que le politique, et faire des incursions un peu approfondies – au choix du candidat, par ailleurs – du côté de la société, de l'économie, de la famille, de la religion, etc. La France de la seconde moitié du XIX^e siècle est largement encore une France de notables, de « capacités », de curés, de chefs de famille, même si progressent les démocratisations politique, syndicale, intellectuelle, sociale, même si, peu à peu, l'autorité du paterfamilias, par exemple, est (très partiellement) amoindrie, au profit des femmes et des enfants. Des lois comme celle de 1884 sur le divorce, ou celle de juillet 1901 sur les associations, avaient toute leur place dans une réflexion sur l'autorité. On avait là, du reste, un exemple d'évolutions différentielles qu'il fallait savoir souligner, avec des échelles de temps très variables : les prêtres ou les châtelains ont perdu plus vite que les pères, et sans doute aussi que les patrons et les officiers (que l'on songe à 1914-1918 et au mélange de contrainte et de consentement – des mots qui auraient pu être commentés – qui a fait tenir les poilus), cette « autorité » qui se trouvait

encore au fondement de la société au milieu du XIX^e siècle. À l'inverse, il est des autorités qui progressent, et d'abord celle de l'État, qui n'en finit plus de mailler ses réseaux dans le tissu des territoires, avec les préfets, les juges, les instituteurs, les agents voyers, les gardes chargés de faire appliquer le Code Forestier, etc. Il y a une territorialisation, toute républicaine, de l'autorité qui a trop peu été mise en valeur, beaucoup de candidats semblant considérer que la République est libérale par essence. Et il y a, bien évidemment, des conflits d'autorité, dont toute l'historiographie de la France rurale fournissait des exemples. On pouvait encore, et même l'on devait, être sensible aux différences régionales, tant l'on sait contrastées les cartes démographique, sociale, religieuse, politique de la France contemporaine : c'est une banalité, mais presque toujours perdue de vue par les candidats, que de dire que les zones « blanches » de déférence et les zones « rouges » de contestation n'ont pas la même relation à l'autorité.

Le jury, répétons-le, a été vivement surpris de voir une proportion notable des candidats s'en tenir à une histoire très classique du politique, alors que les approches sociales, culturelles, anthropologiques auraient dû se trouver dans toutes les copies. On comprend qu'il ait récompensé les candidats qui ont su dépasser l'analyse de la constitution du Second Empire, des lois de 1875 ou du discours de Bayeux, dépasser même les usages de la figure du Père dans l'idéologie pétainiste, par exemple, et qui ont tenté de mesurer les diffusions puis les rétractions, réelles ou supposées, de l'autorité dans l'ensemble du corps social.

D'un point de vue plus léger, le jury invite une nouvelle fois les candidats à se défier de formules qui ont certes marqué leur temps (du style « c'est un crétin que l'on mènera »), mais que tout le monde connaît et qui, répétées dans 1000 copies, en sortent très affaiblies aux yeux de correcteurs exaspérés. Ces derniers, en revanche, apprécient toujours autant la fraîcheur de perles dont ils prennent la liberté d'offrir ici une modeste couronne. Commençons avec cette introduction aux formules fortement frappées : « La Révolution française, en guillotinant la figure du roi, s'est privée du visage séculaire de l'autorité ». Une autre copie propose, elle, une téléologie somme toute consolante : « Le Second Empire est bien parce qu'il a permis le retour de la République, comme le régime de Vichy a permis la Libération » (un régime dont les forces de l'ordre étaient nommées « CRS-SS »). Plus fondamentalement juste, l'adage suivant : « Le pouvoir politique peut être à l'origine d'une décision ». Revenons à l'histoire pour noter que le crétin de Thiers, salué un peu plus haut, a pu devenir un « pôle toquet » ; les préfets du Second Empire sont, eux, des « Empereurs aux petits pieds ». Ils bénéficiaient peut-être de l'alliance du « trône et de l'hôtel », surtout s'ils déféraient à la « tradition pascalienne » (pour l'obligation de faire ses pâques). Les attentats de la fin du siècle sont « anarchiques » (la thèse peut se défendre) : Sadi Carnot n'a-t-il pas été assassiné par Ravailiac ? Clemenceau, le « premier des flics », a créé la « brigade des Tigres » ; mais le risque, un peu plus tard, devait venir du « Moujik entre les dents ».

Ce sont là des choses sans véritable gravité, qui ont leur utilité : elles égaient un instant des correcteurs dont la tâche n'est jamais légère, et parfois bien ingrate, mais dont la longue solitude est immanquablement récompensée, à intervalles réguliers ou non, par la lecture de copie sans fautes, écrites dans une langue efficace et parfois élégante, par des auteurs cultivés, qui savent mêler l'information et la réflexion et mener leur lecteur d'un point de départ à un point d'arrivée, au long d'un cheminement qui n'est rien d'autre que l'intelligence d'un processus ou d'un moment. Ces copies existent, et le jury est persuadé qu'elles sont à la portée de tout candidat, qu'il soit historien ou non. Encore faut-il savoir, à côté d'une information historique minimale acquise au cours de l'année de préparation, convoquer son amour de la langue française et de la clarté de l'expression, sa capacité à réfléchir à un sujet et à en définir les mots, sa volonté de bâtir une démonstration, c'est-à-dire un mouvement de la pensée.

Série Sciences humaines - spécialité

Explication de texte ou de documents historiques

L'épreuve a donné lieu à une moyenne générale de 8,54/20. Le jury se félicite du très petit nombre de travaux très faibles ayant entraîné l'attribution de notes inférieures à 4. La plupart des candidats ont réussi à rendre un devoir d'une copie double au moins, relativement structuré. Le texte choisi était relativement facile, écrit par un acteur essentiel, ce qui explique que les candidats n'aient pas été démunis pour le commenter. Néanmoins, en raison de la variété des thèmes abordés, il s'est également avéré sélectif et a permis de repérer les meilleures copies : celles dont les auteurs étaient capables de contextualiser précisément le texte et de montrer en quoi il se situait à un moment charnière de l'évolution du luthéranisme.

Les copies valorisées ont été celles qui ont su respecter les règles du commentaire historique. Rappelons à cet égard l'importance méthodologique de l'introduction et de la conclusion. L'introduction doit apporter les éléments préalables à la compréhension du texte. Les trois aspects fondamentaux qu'elle doit présenter sont l'auteur, la nature du texte et le contexte, avant de présenter la problématique du texte et l'analyse qui en sera faite. Si une bonne partie des candidats a accordé à cette partie du commentaire l'importance qu'elle mérite, il n'est en pas toujours allé de même de la conclusion : trop souvent, celle-ci s'est limitée à quelques lignes rapides ne faisant que répéter les principaux points du commentaire. Or la conclusion doit s'attacher à souligner d'une part l'intérêt du texte, sa valeur pour l'historien, ainsi que sa portée historique, qui était en l'occurrence particulièrement importante pour le texte proposé. On ne saurait trop

recommander aux candidats de ne pas rédiger leur conclusion à la dernière minute. La mise en perspective du document est un élément essentiel du travail de l'historien.

Outre ces éléments méthodologiques, un certain nombre de défauts sont apparus de manière récurrente. L'un des plus rédhibitoires a été l'insuffisance de la contextualisation. La date du texte, 1529, devait inciter à le replacer dans l'évolution de la pensée luthérienne et dans la construction du protestantisme allemand. La césure représentée par la Guerre des Paysans de 1525 et ses conséquences sur la pensée de Luther en était l'élément central. Trop de candidats ont traité le texte comme s'il s'agissait d'une des productions polémiques de Luther contre l'Eglise catholique. Cela les a amenés à adopter un plan stéréotypé : 1) les critiques de l'Eglise catholique 2) les remèdes proposés. Or la perspective adoptée par Luther dans le *Petit Catéchisme* est d'abord celle de la construction d'une nouvelle communauté de fidèles, mais aussi d'un nouveau peuple de fidèles. L'aspect social du texte a été ainsi fortement sous-estimé dans le commentaire.

Le texte permettait d'aborder les fondements de la foi protestante. L'enjeu était d'en faire non un commentaire théologique ou dogmatique, mais de le replacer dans son contexte historique, et de montrer comment il correspondait aux choix cruciaux de Luther sur les stratégies d'institutionnalisation du protestantisme naissant.

1) Nature du texte

A propos de la nature du texte, il convenait de remarquer que le catéchisme appartient au genre pédagogique. Le catéchisme désigne d'abord l'instruction donnée aux adultes avant qu'ils puissent se convertir, puis, avec la généralisation du baptême des petits enfants, devient l'instruction de base donnée aux enfants après le baptême. La rédaction de traités ou manuels destinés aux prêtres et aux instructeurs se développe durant le Moyen Age : Gerson rédige au XV^e siècle un populaire *A.B.C. des simples gens*, mais c'est bien Luther qui donne au genre ses lettres de noblesse en rédigeant le *Grand Catéchisme* et le *Petit Catéchisme* en 1529.

Le catéchisme est un texte normatif, une « norme normée », puisqu'il est un commentaire de l'écriture, une norme dérivée et simplifiée, à destination des laïcs.

On pouvait à cette occasion évoquer l'imprimé et son importance pour la Réforme protestante, dont l'essor doit beaucoup à l'imprimerie, la volonté de la Réforme de s'adresser au peuple, ainsi que la question du recours à la langue vernaculaire plutôt qu'au latin.

2) L'auteur

La présentation de l'auteur devait résumer les principales étapes de sa vie. Il n'était évidemment pas question de donner une biographie complète de Luther, mais d'indiquer les éléments pouvant se révéler utiles à la compréhension du texte. Ainsi, la référence aux « docteurs en théologie » faite dans le texte justifiait de rappeler que Luther avait fait lui-même de telles études. On pouvait en revanche se dispenser des lieux communs sur le récit de la vocation de Luther, ou éviter des approches trop psychologisantes sur Luther « âme angoissée ».

Le contexte de sa progressive opposition à la papauté pouvait en revanche être rappelée, de même que les principaux écrits par lesquels il fixe sa conception de l'Eglise, notamment les grands textes de 1520 : l'*Appel à la noblesse chrétienne de la nation allemande* qui remet en cause la séparation clercs-laïcs et affirme le sacerdoce universel, *De la captivité babylonienne de l'Eglise* qui critique les sacrements comme moyen d'asservissement et *De la papauté de Rome* qui oppose à l'Eglise romaine comme système de domination, la vraie Eglise comme communauté des croyants, égaux et libres, où règne la moralité au service du prochain.

3) Le contexte

Le contexte devait mettre en relief l'importance de la Guerre des Paysans de 1525 et le tournant conservateur du luthéranisme qu'elle entraîne.

A partir de la fin de l'année 1521 Luther doit faire face à une agitation sur deux fronts : l'iconoclasme et le messianisme populaire. A Wittenberg, son absence laisse le champ libre à des mystiques comme Carlstadt qui lance une campagne de destruction des images. Des communautés de saints se forment, à Zwickau par exemple où l'on trouve Thomas Müntzer. Luther rentre à Wittenberg en mars 1522 pour prononcer les huit sermons dits d'*Invocavit*, du 9 au 16 mars. « Satan a pénétré dans ma bergerie et y commet des ravages que je ne puis réparer que par ma présence et ma parole vivante », écrit-il à l'électeur de Saxe. Il rejette tout recours à la violence et rappelle dans la *Sincère admonestation à tous les chrétiens pour qu'ils se gardent de toute émeute et de toute révolte* que la rébellion contre les autorités n'est pas approuvée par Dieu. Le papisme sera vaincu par la parole. La violence ne peut venir que des autorités légitimes, pas de « Herr Omnes ».

Les mouvements de révolte commencent à l'été 1524 (autour de Bâle et du lac de Constance) puis en Souabe en 1525. Se développe la propagation des Douze Articles. Les princes allemands réagissent en mai 1525 et écrasent le soulèvement.

Dans *Contre les hordes paysannes pratiquant le meurtre et le vol*, en 1525, Luther écrit : « Un paysan qui se rebelle ouvertement se met en dehors de la loi de Dieu. (...) La rébellion conduit à tuer et à verser le sang ; elle multiplie les veuves et les orphelins et tourne tout sans dessus dessous tel un vrai désastre. Par conséquent, que tous ceux qui le peuvent frappent, tuent ou poignent, secrètement ou ouvertement, en se rappelant que rien n'est plus venimeux, pernicieux ou diabolique qu'un rebelle. C'est comme lorsqu'il qu'il faut tuer un chien fou ; si vous ne le frappez pas, c'est lui qui vous frappera, et qui s'attaquera à tout le monde ensuite. »

On pouvait également rappeler l'évolution de la situation politique du protestantisme, à partir de la mise au ban de Luther par la diète de Worms en 1521. Luther bénéficie de la protection de plusieurs princes allemands, notamment de l'électeur de Saxe. En 1526, la Ligue de Torgau regroupe les premiers princes luthériens : Philippe de Hesse et Jean de Saxe (successeur de Frédéric le Sage).

En 1529 lors de la seconde diète de Spire, catholiques et protestants s'accordent pour lutter ensemble contre les anabaptistes. Charles Quint revient sur son attitude de 1526 et exige l'application de l'édit de Worms et l'arrêt de la prédication luthérienne, suscitant un mouvement de « protestation » de la part de cinq princes (Saxe électorale, Hesse, Brandebourg-Ansbach, Brunswick-Lünebourg, Anhalt) et de 14 villes (dont Strasbourg et Nuremberg).

L'année 1529 consacre ainsi la transformation de la Réforme allemande, partie du monde des clercs, d'un débat théologique et d'une critique de l'institution par certains de ses membres. Elle se développe dans un cadre urbain et rencontre ensuite un mouvement de protestation sociale sur un fond de critique de l'Eglise, voire d'anticléricalisme. Elle se développe par la diffusion en langue vernaculaire, devient une œuvre de propagande massive, grâce à l'imprimerie, jouant sur le mécontentement et l'anxiété des populations. La Guerre des Paysans incite cependant les réformateurs à rechercher l'appui des princes pour stabiliser la réforme. A l'exception des Habsbourg et des Wittelsbach, les principales dynasties passent à la Réforme : les princes territoriaux du Saint-Empire saisissent l'occasion d'exercer le *jus reformandi* sur l'Eglise. Luther est le premier à le faire en Saxe. La tournée d'inspections qu'il entreprend à partir de 1526 débouche sur une série d'ordonnances ecclésiastiques, ainsi que sur le *Grand Catéchisme* (destiné aux pasteurs) et le *Petit Catéchisme*. La réforme luthérienne se trouve ainsi confrontée aux nécessités pratiques de son organisation. Le texte permet ainsi d'étudier Luther chef d'Eglise et de préciser d'un côté ses conceptions des fondements de la doctrine chrétienne, de l'autre ses conceptions des relations avec les couches populaires.

Commentaire

Plusieurs possibilités de plan s'offraient au candidat. L'approche linéaire : 1) L'Etat désolé de l'Eglise 2) Les nouveaux devoirs des pasteurs 3) Les règles de la nouvelle Eglise, comme l'approche thématique, par exemple : 1) La foi protestante : la redéfinition de la doctrine 2) La réorganisation de l'Eglise 3) les sacrements et les devoirs du chrétiens, ont été acceptées.

On donnera pour le commentaire un certain nombre d'éléments présentés de manière linéaire, afin de montrer la variété des thèmes abordés. On n'attendait pas bien sûr qu'ils fussent traités de manière aussi exhaustive dans le temps limité de l'exercice.

La salutation initiale (I. 1-2). On pourra relever l'emploi du terme « prédicateur » qui marque la redéfinition de la fonction pastorale chez Luther, l'accent mis sur la diffusion de la parole de Dieu. On peut se demander également à quel titre Luther écrit. Il n'exerce pas de fonction officielle. Mais son prestige, la diffusion de ses écrits, en font une autorité morale et intellectuelle incontestée. Luther se considère lui-même comme un simple prédicateur, dont le seul devoir est de répandre la vraie parole de Dieu.

L'Etat désolé de l'Eglise (I. 4). Ce discours en partie rhétorique permet à Luther de rejeter la faute sur l'héritage de l'Eglise romaine, d'opposer la richesse du clergé à la misère dans laquelle sont laissés la majorité des fidèles. D'autres témoins, comme le cardinal Beatis en 1517, soulignaient au contraire la vivacité du christianisme allemand : « quand je vois le culte tel qu'on le rend en Allemagne, le profond recueillement des fidèles, tant d'églises neuves qui s'élèvent partout, et que j'évoque nos cérémonies italiennes, nos pauvres églises dégradées et tombant en ruine, j'éprouve quelque envie et je suis navré du peu de religion de mon pays ».

L'inspection des paroisses (I. 5). A partir de la diète de Spire de 1526 leur donnant latitude de s'occuper des affaires religieuses, les princes convertis au luthéranisme nomment des commissions d'inspection dans les paroisses, pour vérifier l'état matériel et spirituel des pasteurs : sont-ils bien détachés de Rome, sont-ils compétents ? En Saxe, une grande tournée supervisée par Luther a lieu en 1528-1529. Elle marque un changement de son approche : dans ses premiers conseils d'organisation, en 1525-26, Luther se montrait relativement souple et laissait les territoires passés à la réforme choisir les formes institutionnelles de l'Eglise. En 1525, il rédige notamment un nouveau formulaire pour la messe, mais ne va pas plus loin.

Les visites pastorales révèlent un certain nombre de problèmes : communion irrégulière des fidèles, ignorance, superstition, délabrement des bâtiments. Elles font prendre conscience à Luther de l'ampleur du problème de l'instruction populaire et de la nécessité de définir un cadre ecclésiastique approprié. A la suite des inspections sont rédigées des instructions pour les pasteurs, publiées sous le titre de *Unterricht der Visitatoren* (1528). Après les premiers temps du luthéranisme qui mettaient l'accent sur l'Eglise comme communauté spirituelle, l'Eglise terrestre redevient une préoccupation centrale.

La doctrine chrétienne (I. 3 et 6) Les années 1520 sont marquées par la définition progressive de la foi réformée, dans les controverses avec l'Eglise catholique romaine, mais aussi dans les controverses internes au monde protestant, autour des questions de la justification, des sacrements, de la présence réelle. 1529 marque en ce sens un aboutissement de la réflexion luthérienne, une synthèse.

Parmi les points fondamentaux à mentionner : la justification par la foi seule, la critique de la messe et du clergé. Luther vise le salut de l'individu, et non de la société, qui restera toujours pécheresse. Il considère la nature humaine comme mauvaise. L'homme, bien qu'il soit toujours pécheur, est sauvé par la grâce divine. Le salut est un don gratuit. Par

le sacrifice de son fils Jésus-Christ, Dieu nous justifie gratuitement. Les œuvres sont la conséquence de la foi et non la cause du salut. L'écriture est la seule source d'autorité. Son sens est clair et repose sur le sacrifice du Christ.

Le peuple des campagnes (I. 6 et 9).

Le monde rural représente 80% de la population du Saint-Empire. Il connaît une croissance économique jusqu'en 1560, mais l'augmentation de la population provoque paupérisation et tensions sociales. La paysannerie est en grande partie analphabète. La diffusion du message luthérien rencontre des résonances particulières : les paysans sont sensibles au message de liberté contenu dans l'Évangile. Ils s'approprient également l'exigence de pouvoir choisir eux-mêmes leurs prêtres. Après s'être félicité de l'adhésion paysanne à son message, Luther change d'avis après la Guerre des Paysans et se met à critiquer « Herr Omnes ». Il estime que les paysans ont mal interprété sa parole, qu'ils ont fait passer en premier leurs intérêts matériels, égoïstes. Leur incapacité à se maîtriser découle de l'ignorance paysanne : le problème doit donc être repris à la racine. Le Nouveau Testament n'abolit pas l'Ancien : la loi et les autorités doivent toujours être respectées. Luther va ainsi placer les Dix Commandements au cœur de son *Catéchisme*.

La parole de Dieu ne peut s'imposer par la violence. La révolte est aveugle et nuit aux innocents.

Les piliers de la foi : Notre Père, Symbole, Dix Commandements (I. 9 et 15). Rôle complémentaire de ces trois piliers : les Dix Commandements indiquent le mal, le *Credo* indique le remède et le *Pater Noster* comment se l'approprier. Luther insiste sur le rôle de ce dernier, ou Oraison dominicale : c'est la prière qui nous relie à l'ensemble de la chrétienté, qui rappelle au croyant qu'il n'est pas seul.

Les Dix Commandements ont été fortement valorisés par Luther. L'Écriture contient deux sortes de parole, les commandements et la promesse. Les commandements nous prescrivent toutes sortes de bonnes œuvres, mais ne nous donnent aucune force pour cela. Ils nous révèlent notre nature de pécheurs. Ils montrent à l'homme sa faiblesse, tandis que la promesse lui montre la voie du salut. La révolution iconographique luthérienne autour des Dix Commandements culmine avec la série de gravures de Cranach en 1527, reprise en illustration dans le *Grand Catéchisme* de Luther. Luther réunit une conférence à Torgau en 1527 pour rappeler que le Christ est venu accomplir la loi et non l'abolir. Thématique forte du luthéranisme : l'homme est incapable d'assurer son salut sans aide extérieure.

L'Évangile lui-même de nouveau (I. 10)

Luther dénonce rhétorique et effets théâtraux des prédicateurs médiévaux. Il prône la simplicité, mais recourt souvent au dialogue imaginaire. Ce qui fait l'attrait des premiers sermons de Luther semble être son mot d'ordre du *Rein Evangelium*, le pur Évangile (plutôt que la justification par la foi). Il rencontre un écho large, parce que chacun peut l'interpréter à sa façon (cf. mouvement paysan). A Strasbourg en 1521, Zell défend Luther et annonce qu'il va lui-même se mettre à prêcher l'Évangile.

La compréhension de l'Évangile est le point fondateur de la réforme luthérienne : l'Évangile révèle le sens de la justice de Dieu à travers la parole : « le juste vivra par la foi ».

Les fautes des évêques (I. 11-13).

Les évêques sont les principales cibles et victimes de la réforme luthérienne. On pourra mentionner la figure de l'archevêque de Mayence, Albert de Brandebourg, qui déclenche le scandale des indulgences. Ils incarnent l'avidité et la corruption de l'Église. Ils ont transformé leur « ministère » (I. 13) qui signifie le service des fidèles en prébende. Leurs paroles ne sont que des « commandements d'homme » (I.14) qui ne peuvent se substituer aux commandements de Dieu : on retrouve là une thématique essentielle et fondatrice de Luther. La communion sous une seule espèce incarne la coupure clercs-laïcs que le protestantisme remet en cause.

Le nouveau rôle des pasteurs (I. 15-19)

Si Luther affirme fortement le sacerdoce universel, il en vient progressivement à affirmer la spécificité du ministère de la Parole de Dieu comme fonction demandant une formation particulière. Le pasteur est au cœur de la réforme luthérienne : c'est à lui qu'incombe de diffuser la parole de Dieu. Luther encourage les communautés à choisir elles-mêmes leur pasteur. Le pasteur doit vivre au milieu de sa paroisse. L'une de ses tâches fondamentales est de dispenser les sacrements.

Une nouvelle technique d'enseignement (I. 20-25)

L'effort pédagogique est présent dès les premiers sermons de Luther à Wittenberg. Il n'hésite pas à simplifier, à utiliser des exemples frappants. L'enseignement « mot à mot » est inspiré de la technique du commentaire de texte médiéval, mais Luther, en opposition avec la sophistication des théologiens, valorise l'interprétation littérale, dans sa propre pratique, et encore plus pour les simples fidèles. Il donne lui-même l'exemple dans son *Catéchisme* à travers l'explication des Dix Commandements : en les méditant et en les appliquant à la lettre, le chrétien se préservera de l'essentiel des maux et des principaux péchés. Le préche joue un rôle central dans l'apprentissage des fidèles par la répétition, voire le rabâchage de la Parole de Dieu. Enfin, toutes les techniques sont convoquées notamment les arts de la mémoire et la double association du texte et de l'image, tout particulièrement dans les catéchismes qui sont eux aussi illustrés par Lucas Cranach (cf. O. Christin, *Les Yeux pour le croire*, Paris, 2003).

La rupture avec les théologiens (I. 26-28)

On pourra rappeler la formation universitaire de Luther, sa maîtrise de la logique d'Aristote par exemple. Il est rompu aux méthodes de la *disputatio*, de l'étude minutieuse des textes. Son premier public, en 1517, est celui des théologiens, des prêtres et des moines. Mais il prend ses distances avec ce type de savoir. Il aime à se présenter comme un « fils de paysan ». Il dénonce l'autorité usurpée par les théologiens et les commentateurs de l'Écriture. Un des effets du mouvement luthérien est la baisse des inscriptions à l'université.

Les enfants au cœur des préoccupations de Luther (I. 28-30)

Dès 1524, Luther rédige une exhortation aux magistrats pour ouvrir des écoles chrétiennes. L'instruction des enfants est de la responsabilité de la communauté tout entière. Beaucoup de parents ne sont pas capables de l'assurer seuls. L'école doit former non seulement les futurs pasteurs ou les magistrats, mais aussi les futurs parents, artisans etc. Luther recommande qu'on envoie chaque enfant une heure ou deux à l'école chaque jour, et qu'il travaille le reste du temps ou apprenne un métier. L'obéissance à la parole de Dieu est un des objectifs fondamentaux visés.

Une redéfinition de la communauté chrétienne (I. 31-32)

Dans *L'Appel à la noblesse allemande*, Luther critique les prétentions de l'Église : « tous les chrétiens appartiennent à l'état ecclésiastique. Il n'existe entre eux aucune différence, si ce n'est celle de la fonction. Ce sont le baptême, l'Évangile et la foi qui seuls forment l'état ecclésiastique et le peuple chrétien ».

Sur le nom de chrétien, Luther en 1521 dans sa correspondance en rappelle l'importance : « je demande que l'on veuille bien ne pas citer mon nom, et se dire non pas luthérien, mais chrétien. (...) Ce sont les papistes qui portent à bon droit un nom partisan, puisque, ne se satisfaisant pas de l'enseignement et du nom du Christ, ils veulent aussi être les disciples du pape. Quant à moi, je ne suis ni ne veux être le maître de personne ». Sa vocation est de prêcher la Parole de Dieu et la laisser agir. En juin 1521, Luther écrit aussi : « celui qui me résiste, résiste au Christ ».

La question des sacrements (I. 32-33)

Les sacrements sont redéfinis par Luther comme une marque donnée par Dieu, un signe de sa promesse. Deux sacrements sont retenus, parce qu'il sont explicitement mentionnés dans la Bible : baptême, Cène. Celle-ci est consubstantiation (présence réelle mais brève du Christ au moment de l'ingestion) mais pas transsubstantiation (changement de nature et rémanence : l'hostie reste sacrée après la messe ; tel est le point de vue catholique), commémoration du sacrifice du Christ mais pas renouvellement de celui-ci.

Dans le *De Captivitate babylonica*, qui paraît en octobre 1520, à destination des théologiens, Luther rappelle que : « le sacrement n'appartient pas aux prêtres, mais à tous ». Le baptême matérialise l'entrée dans l'Alliance de Dieu. La messe rappelait le sacrifice, unique et non renouvelable, du Christ.

Luther édifie un christianisme de perfection personnelle, autrefois réservé à une élite, refusant les médiations humaines. La foi est pur don de Dieu. A la différence des zwingliens, symbolistes, Luther est mystique et affirme la consubstantiation : les substances du corps et du sang coexistent avec le pain et le vin. L'Église véritable est invisible. Tous les fidèles sont égaux. L'Église terrestre n'est là que pour aider les fidèles. Il conçoit une nouvelle liturgie de la « messe allemande ». L'autel, les ornements et vêtements sacrés sont conservés. Une partie des textes est lue en allemand.

Les luthériens reconnaissaient que le baptême n'avait été introduit qu'au IIIe s., mais il était important parce qu'il réaffirmait la doctrine du péché originel et parce qu'il était important que chaque individu reçût l'Esprit saint par lui. Ceux qui le déniaient devenaient suspects d'anabaptisme et de pélagisme (puisque le vœu et la prière des parents auraient pu à la limite remplacer le baptême). Le baptême marque l'entrée dans la communauté chrétienne. Pour les luthériens, le baptême signifiait la naissance de l'homme nouveau, et restait indispensable au salut. Les remarques de Luther peuvent être interprétées aussi comme une attaque directe contre les anabaptistes encore très dynamiques et très répandus dans l'Empire en 1529 - ils viennent de publier leur confession de foi bien avant les luthériens : les Articles de Schleithem (1527) et ne seront éradiqués qu'après le siège de Münster (1534).

Pour synthétiser les apports de Luther sur le culte et les sacrements : toilette légère de la messe, suppression du culte des saints et de la Vierge. Le changement le plus important est l'obligation faite à chaque fidèle de connaître les fondements de la foi : du salut collectif au salut individuel. Le pasteur reste un médiateur, chargé de prononcer les formules justes, qui rendent les cérémonies valables. Pratiquer sa foi signifie se rendre régulièrement à l'office. La Cène garde une grande importance : les fidèles pratiquent la génuflexion devant l'hostie et gardent la crainte de sa profanation : on jeûne le jour de la communion, on s'interdit toute distraction, les hosties doivent être en nombre exact et ne pas tomber par terre.

Le rejet du pape (I. 33-34)

Le conflit de Luther avec le pape connaît une escalade rapide. Luther commence par contester l'infaillibilité pontificale et réclamer un concile général. Le 15 juin 1520, la bulle *Exsurge Domine* (Psaume 74. 22 : « Lève-toi Seigneur et dirige ta cause ») donne soixante jours à Luther pour se rétracter. Réponse de Luther au pape en octobre : « ta vie est sans tache » mais « tu te trouves là comme un agneau au milieu des loups... La Curie surpasse l'impiété des Turcs ». Luther en vient à attaquer directement le pape, qui se retrouve comparé à l'Antéchrist. Il affirme fréquemment que le pape représente un fléau pire que les Turcs pour les chrétiens.

Les officialités sont les tribunaux ecclésiastiques, incarnant les excès de pouvoir de l'Église romaine.

Nouvelles règles de vie (l. 35-37)

L'attrait des idées de Luther réside dans l'appel aux laïcs. L'accès à la Bible en langue vernaculaire leur offrait non seulement une voie vers le salut, mais à des pans entiers de savoirs, moraux et historiques. Affirmation du rôle de la communauté humaine et du pouvoir temporel. Le règne temporel de Dieu s'exerce par des institutions telles que le mariage ou l'Etat qui préservent la société. Par amour pour Dieu, le croyant s'engagera dans le monde temporel, comme père, magistrat ou soldat (s'il participe à une guerre légitime). La profession (*Beruf*) est valorisée comme une forme de vocation.

Pour Luther, la valorisation du célibat ou les interdits portant sur certaines périodes de l'année étaient des tentatives illusoire et inefficaces : l'instinct de reproduction, implanté en nous, ne pouvait être bridé. C'était par le mariage et la famille qu'un contrôle satisfaisant de ces instincts (la bête en nous) pouvait être réalisé. Luther insiste sur l'idée que le mariage confère un rôle, aussi bien au mari qu'à la femme (limité à la sphère privée pour cette dernière). L'engagement dans la famille et le mariage sont ainsi fortement valorisés : l'assimilation de la communauté chrétienne à une « maison » (l. 36) y contribue. Luther joue sur les deux sens de « nourriture » (l. 36), à la fois spirituelle et temporelle : le chef de famille assure un toit mais aussi une instruction spirituelle. Les deux fonctions se renforcent. La fin du texte permet ainsi d'aborder la question de la valorisation du rôle des laïcs et des fonctions sociales et matérielles dans le monde protestant.

Intérêt du texte

En conclusion, souligner l'intérêt du texte pouvait amener à mettre en lumière les points suivants :

- La foi réduite à l'essentiel.

Le texte illustre l'une des qualités du style de Luther : sa capacité à délivrer un message simple, direct, percutant. Recherche d'une « religion bonne pour le peuple » dans sa double dimension : un message adapté, des structures d'encadrement.

- Luther organisateur et chef d'Eglise, aux prises avec les conditions sociales et politiques de son temps.

Après les temps de la lutte héroïque vient celui de la construction. Souvent moins abordé dans l'historiographie de la Réforme protestante, il n'en définit pas moins un certain nombre de caractéristiques essentielles du luthéranisme.

- Un tournant conservateur.

Luther expliquait en 1523 que la foi était un choix individuel, et que les autorités ne devaient pas intervenir par l'épée, mais après 1525 il reconnut à celle-ci le rôle d'intervenir pour éviter les désordres et le blasphème. Les autorités temporelles ne doivent pas se mêler des questions de la foi. Elles sont le glaive de Dieu, bonnes en elle-même : le chrétien doit s'y soumettre. La violence est nécessaire pour gouverner les hommes sur terre, où les chrétiens ne sont qu'un petit nombre.

La prédication évangélique correspondait à une volonté de moraliser le christianisme. Cette dimension se retrouve dans le souci d'éducation manifesté par Luther. Mais cette entreprise ne peut se faire sans la restauration et la rélégitimation des autorités et la reconstruction d'une institution ecclésiastique.

Portée historique

La portée historique du texte pouvait amener à souligner la postérité du genre catéchétique. Dédié aux pasteurs, pour les aider à accomplir leurs tâches, les *Catéchismes* de Luther deviennent très vite des instruments de la piété personnelle, domestique. Du vivant de Luther, le *Petit Catéchisme* est édité soixante-dix-huit fois. Son usage est rendu obligatoire par les autorités de Saxe électorale en 1584. Le *Grand Catéchisme* et le *Petit Catéchisme* sont insérés dans le *Livre de concorde* de 1580, c'est-à-dire qu'ils deviennent partie prenante de la confession de foi luthérienne. Ils participent ainsi au processus de confessionnalisation mis en lumière par les historiens allemands. Les bonnes copies ont su souligner cet aspect : s'il était une référence historiographique attendue, c'était bien cette notion de confessionnalisation.

Le texte est également fondateur de l'importance de l'éducation dans le monde luthérien. Le mot d'ordre de création d'écoles chrétiennes est suivi ; les principaux territoires luthériens se dotent également d'universités.

On voit au total comment la réforme luthérienne se modifie après la crise de 1525. Jean Wirth parle même d'une « re-catholicisation ». Le commentaire devait en tout cas souligner que le protestantisme s'est construit progressivement et qu'après la phase de critique et de libération des années 1517-1525, le texte du *Petit Catéchisme* marque au contraire l'entrée dans l'âge de la confessionnalisation et de la territorialisation.

Le jury a pu écouter 62 candidats, dont les exposés ont été notés entre 02 et 18/20, avec une moyenne de 09,2. Un certain nombre d'exposés présentaient des défauts élémentaires : absence de respect du temps imparti, absence de problématisation, oubli de certains aspects du sujet ; ils ont été sanctionnés par des notes inférieures à 05 ; leur nombre a tiré la moyenne vers le bas par rapport à l'année précédente. Rappelons qu'il s'agit d'une notation de concours, volontairement étirée. Les prestations ne durant pas plus de dix minutes (sur les vingt imparties) ou incapables de proposer une problématisation claire du sujet, ont été sanctionnées. Rappelons que les candidats disposent, durant leur heure de préparation, d'un certain nombre d'usuels (dictionnaires, cartes) qui peuvent s'avérer précieux. Plusieurs candidats ont su faire un usage judicieux des cartes présentes en salle de passage. En revanche, en raison des contraintes de temps, il n'est pas recommandé d'utiliser le tableau ou de présenter des schémas..

L'épreuve a donné lieu à des prestations contrastées. Dans quelques cas, leur médiocrité peut s'expliquer par un défaut de préparation. Mais très souvent, les exposés insatisfaisants sont dus à une mauvaise approche du sujet, dont les termes n'ont pas été correctement définis. A cet égard, ce sont souvent des sujets de formulation classique qui se sont avérés porteurs d'embûches. Des notions classiques, comme la citoyenneté dans le monde romain, n'ont pas toujours fait l'objet d'une analyse précise. A l'inverse, le jury a apprécié des prestations de qualité sur des sujets difficiles, comme « Musique et protestantisme ». Le propre d'une épreuve orale est d'amener les candidats à traiter de sujets différents les uns des autres, et le jury est bien conscient de telles différences ; il s'efforce donc d'évaluer l'effort accompli par chaque candidat au regard de la difficulté du sujet traité. Le jury n'a pas privilégié l'exhaustivité apparente dans le traitement du sujet. Il a été bien davantage sensible à la manière dont chaque candidat a développé sa pensée. Ainsi, certains candidats qui ont présenté leur sujet selon un plan cohérent, rigoureux, et organisé leur propos avec une problématique attestant de leur vision d'ensemble de la question, ont obtenu une meilleure note - même si le sujet était abordé de manière plus générale et moins complète - que d'autres candidats voulant tout dire, (y compris des anecdotes) mais sans réelle problématique et selon une présentation relevant du catalogue. Un sujet perçu comme facile à la lecture de son énoncé demande en réalité une rigueur et une précision accrue dans son traitement. Dans tous les cas, rappelons que le candidat ne doit pas s'engager dans le choix d'un sujet s'il est incapable d'en définir les termes.

L'histoire antique a été un peu moins prisée par les candidats que les autres périodes et a fait l'objet de 17 exposés. Un certain nombre de sujets classiques (Conquête et expansion de Tibère à Néron, Le recrutement de l'armée) ont été délaissés pour des sujets plus ardues. Sur les sujets choisis, le jury a pu constater des lacunes sur des données institutionnelles fondamentales : le statut des cités, l'exercice de la justice, le culte impérial. Beaucoup de candidats en sont restés à une vision très centralisée de l'Empire romain, ignorant les facteurs d'autonomie, l'importance de la vie municipale ou provinciale.

L'histoire moderne a été plus fréquemment choisie (à 24 reprises), y compris sur des sujets difficiles, mais où les candidats ont su faire preuve d'un effort de réflexion et de définition des termes. Quelques lacunes géographiques sont apparues : l'Angleterre ou l'Europe orientale étaient moins bien connues. La connaissance de la situation du protestantisme allemand après 1555 a révélé également de curieuses omissions, comme le passage au calvinisme du Palatinat.

L'histoire contemporaine (21 sujets) a donné lieu à des prestations contrastées. Des sujets difficiles comme « La presse sous le Second Empire » ou « L'extrême droite en France 1848-1958 », ont été brillamment traités, mais des sujets classiques comme « Le Front populaire » ou « Les paysans sous le Second Empire » ont donné lieu à des présentations décevantes. De manière générale, beaucoup d'exposés ont oublié la dimension sociale des sujets proposés. Il est ainsi difficile de parler de la Commune de Paris sans faire un tableau de la classe ouvrière parisienne, de son mode de vie et de ses valeurs. La dimension politique a été ainsi favorisée, dans un sens trop événementiel. Cette compréhension de l'histoire politique, déjà sensible à l'écrit, a été encore plus nette dans le traitement des sujets proposés, y compris ceux qui semblaient être centrés sur ces questions (« le boulangisme » ou « l'Affaire Dreyfus »), sujets pourtant peu surprenants. Cette approche ancienne et restrictive de l'histoire sur un programme classique, où les évolutions historiographiques sont très accessibles, reste un peu surprenante. De même, les sujets portant sur la période des années noires et plus encore sur la Quatrième République ont été le plus souvent peu convaincants. Des confusions et des imprécisions sur des faits de base ont été notées, attestant d'une faible maîtrise du sujet.

Les candidats se sont trop souvent contentés de désignations approximatives, parlant par exemple de « peuple » sans pouvoir définir la composition des couches populaires. Mais le jury a apprécié que certains candidats manifestent un sens des nuances, soient sensibles à la complexité des phénomènes politiques et sociaux. A l'inverse le manichéisme et les jugements de valeur qui parfois émanaient de certains propos n'ont pas été portés au crédit des candidats.

De façon générale, le jury a apprécié que tel ou tel candidat réfléchisse aux termes du sujet à traiter, élabore une problématique claire et la relie à des enjeux historiographiques. Une bonne définition des termes et des enjeux permet d'éviter le hors sujet, ou l'accumulation de connaissances factuelles sans vision d'ensemble. La phase des questions représente un moment non négligeable, destiné à compléter l'exposé, à vérifier la bonne compréhension des notions clés et à mettre en relief les connaissances du candidat. Il est important de rester mobilisé alors : beaucoup de candidats ont su se prêter à cet exercice difficile et exigeant.



15 parvis René-Descartes
BP 7000
69342 Lyon cedex 07
Tél. +33 (0)4 37 37 60 00
Fax +33 (0)4 37 37 60 60

<http://www.ens-lsh.fr>

rubrique *Etudes*, *Entrer à l'ENS LSH*, *Concours*
admissions@ens-lsh.fr

ISSN 0335-9409